

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente
du 23 février 2007

N° CP *Me/02-07*
Séance du **23 FEV. 2007**

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 1ERE PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 11^e/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, au titre de l'exercice 2007, la 1^{ère} programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de 232 924,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
 - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 20414 - Enveloppe 89653 - Communes et structures intercommunales : 44 972,00 €.
 - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 65734 - Enveloppe 4273 - Communes et structures intercommunales : 187 952,00 €.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet *01 MARS 2007*
Publication *02 MARS 2007*

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

Rémy WITH